

DOCTRINE

Le crime d'agression p. 739

Transfèrement des
condamnés et ordre
public procédural p. 763

Répression
et motivation p. 783

VARIÉTÉS

Responsabilité pénale
des personnes morales
en Espagne p. 817

LÉGISLATION

Simplification du droit
(L. 12 mai 2009) p. 869

Dissimulation illicite du visage
(D. 19 juin 2009) p. 882

Programmation militaire —
Secret-défense
(L. 29 juill. 2009) p. 886

CHRONIQUES

◆ Infractions contre les personnes
Compétence française
et tortures commises
à l'étranger p. 829

◆ Infractions relevant
du droit social
Indemnisation par la CIVI
des accidents du travail p. 847

◆ Exécution des peines
Le temps des contrôleurs p. 911

◆ Droit de l'Union européenne
Bilan des dynamiques
d'intégration pénale à l'aube du
Traité de Lisbonne p. 927

◆ Chronique international
Jurisprudence de la Cour
pénale internationale p. 939

◆ Criminologie
Les « accommodements
raisonnables » de la médiation
pénale p. 981

IN MEMORIAM	737
Marc PUECH	737
DOCTRINE	739
Benjamin B. FERENCZ. - Pour mettre un terme à l'impunité du crime d'agression.....	739
Olivier BEAUVALLÉ. - Benjamin Ferencz et la lente répression du crime d'agression.....	749
François SOBO. - Justice transitionnelle — Le point sur les juridictions Gacaca au Rwanda.....	763
Catherine SÉVELY-FOURNÉ. - Répression et motivation — Réflexion sur la motivation des arrêts et jugements des juridictions répressives	783
Véronique TELLIER. - En finir avec la primauté du criminel sur le civil !.....	797
VARIÉTÉS	817
Joan BAUCELLÉS LLADÓS & Cristina MAURO - Vers l'introduction de la responsabilité pénale des personnes morales en droit espagnol.....	817
CHRONIQUES	829
Chronique de jurisprudence	
- Infractions contre les personnes, par Yves MAYAUD.....	829
- Infractions contre les biens, par Reynald OTTENHOF.....	841
- Infractions relevant du droit social, par Agnès CERF-HOLLENDER.....	845
- Procédure pénale, par Robert FINIELZ.....	853
Chronique législative , par Etienne VERGES, Cédric RIBEYRE & Anne-Gaëlle ROBERT.....	869
Chronique de police judiciaire , par Jacques BUISSON.....	889
Chronique de police et de sécurité , par Claude JOURNÉS.....	903
Chronique de l'exécution des peines , par Pierrette PONCELA.....	911
Chronique internationale	
- Droits de l'homme, par Jean-François RENUCCI.....	921
- Droit de l'Union européenne, par Stefano MANACORDA.....	927
- Chronique de jurisprudence de la Cour pénale internationale, par Gilbert BITTI.....	939
Chronique de criminologie	
- La criminologie à Montréal, un demi-siècle de production scientifique, 1960-2010, par André NORMANDEAU ...	961
- La création d'organes de consultation des détenus dans les institutions carcérales européennes, par Marion VACHERET.....	973
- Les « accommodements raisonnables » de la médiation pénale, par Jacques FAGET.....	981
INFORMATIONS	989
Droit étranger	
- Actualités du droit de l'Angleterre et du Pays de Galles, par Nicola PADFIELD.....	989

BIBLIOGRAPHIE	999
Notes bibliographiques	999
Publications de langue française, périodiques professionnels et assimilés, par Catherine MARIE & Céline LARONDE-CLERAC.....	1006
Ouvrages reçus, par Caroline JEAN-MEIRE & Irina GREBENYUK	1012
TABLES	1015

Toute la correspondance relative à la rédaction de la Revue doit être adressée
à M^{me} Valérie BURGOS, Centre Malher, 9 rue Malher, 75004 Paris.
Tél. : 01 44 78 33 48 - Fax : 01 44 78 33 92 — E-mail : rscdpc@univ-parisl.fr

Secrétaire d'édition : Raphaël Henriques (01 40 64 52 94)



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

Éditions Dalloz
31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris Cedex 14

Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

© Éditions Dalloz - 2009